

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_020 : BUDGET PRIMITIF 2020 : GESTION PLURIANNUELLE

L'an deux mille vingt , le onze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 11 février 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :

Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Yves CHAPRON (pouvoir à Robert GAUTHIER)

Votants : 40

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2020

N° DEL2020_020 : BUDGET PRIMITIF 2020 : GESTION PLURIANNUELLE

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

Ils disposent également que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers (à l'exclusion des frais de personnel).

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. L'autorisation d'engagement constitue la limite supérieure du financement de la dépense définie ci-dessus.

Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme ou de l'autorisation d'engagement est une décision budgétaire, de la compétence du conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel du budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

La communauté d'agglomération utilise déjà ce mécanisme pour de nombreuses opérations (passerelle, rocade, financement des logements sociaux, prêt première clef en Albigeois, centre technique de Lebon, extension de l'hôtel d'entreprises...).

Il est proposé :

- De créer deux nouvelles autorisations de programme en 2020 sur le budget général :
 - Mise en œuvre du plan paysage : 219 000 € ;

- Aide communautaire pour financer des audits énergétiques dans le cadre du plan climat air énergie territorial : 180 000 €.
- De créer trois nouvelles autorisations d'engagement en 2020 sur le budget général :
 - Partenariat triennal habitat info conseil ménage : 15 000 € ;
 - Actions autour de l'opération Cantepau demain (histoire et mémoire du quartier et participation à la co-construction du projet) : 120 000 € ;
 - Révision du programme local de l'Habitat : 200 000 €.
- De réviser l'autorisation de programme pour le projet Cantepau demain cofinancé par l'ANRU suite à l'adoption du programme d'intervention et de la convention pluriannuelle en conseil communautaire le 2 juillet 2019.

Autorisation de programme n° AP2020-01 : « Plan paysage » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 219 000 €. Le rythme de mandatement est estimé à 126 000 € sur 2020 puis 93 000 € en 2021. L'échéancier de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2020	2021	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	126 000 €	93 000 €	219 000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i>			
- Opération Plan paysage (002020004)	126 000 €	93 000 €	219 000 €
Recettes prévisionnelles	126 000 €	93 000 €	219 000 €
<i>dont :</i>			
- FCTVA	20 669 €	15 256 €	35 925 €
- Autofinancement et emprunt	105 331 €	77 744 €	183 075 €

Autorisation de programme N° AP2020-02 : « Audits énergétiques – PCAET » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 180 000 €. Le rythme de mandatement est estimé à 60 000 € par an de 2020 à 2022. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2020	2021	2022	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	60,000 €	60,000 €	60,000 €	180,000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i> - Opération audits énergétiques - PCAET (002020005)	60,000 €	60,000 €	60,000 €	180,000 €
Recettes prévisionnelles	60,000 €	60,000 €	60,000 €	120,000 €
<i>dont :</i> - Autofinancement et emprunt	60,000 €	60,000 €	60,000 €	120,000 €

Autorisation d'engagement n° AE00202001 : « Habitat Info conseil ménages » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation d'engagement est fixé à 15 000 €. Le rythme annuel de mandatement est estimé à 5 000 € de 2020 à 2023. L'échéancier de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2020	2021	2022	Total Autorisation d'engagement
Crédits de paiement prévisionnels	5,000 €	5,000 €	5,000 €	15,000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i> - Habitat Info Conseil Ménages (nature 6281)	5,000 €	5,000 €	5,000 €	15,000 €
Recettes prévisionnelles	5,000 €	5,000 €	5,000 €	15,000 €
<i>dont :</i> - Autofinancement	5,000 €	5,000 €	5,000 €	15,000 €

Autorisation d'engagement n° AE00202002 : « Cantepau demain » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation d'engagement est fixé à 120 000 €. Le rythme annuel de mandatement est estimé à 20 000 € de 2020 à 2025. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Des participations ANRU sont prévues en 2022 et 2025.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total Autorisation d'engagement
Crédits de paiement prévisionnels	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	120,000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels - Cantepau Demain (nature 6238)</i>	<i>20,000 €</i>	<i>20,000 €</i>	<i>20,000 €</i>	<i>20,000 €</i>	<i>20,000 €</i>	<i>20,000 €</i>	<i>120,000 €</i>
Recettes prévisionnelles	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	120,000 €
<i>dont :</i>							
Participation ANRU			20,000 €			15,000 €	35,000 €
Autofinancement	20,000 €	20,000 €		20,000 €	20,000 €	5,000 €	85,000 €

Autorisation d'engagement n° AE00202003 : « Révision programme local de l'habitat » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation d'engagement est fixé à 200 000 €. Le rythme de mandatement est estimé à 15 000 € en 2020 puis 92 500 € en 2021 et 2022. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2020	2021	2022	Total Autorisation d'engagement
Crédits de paiement prévisionnels	15,000 €	92,500 €	92,500 €	200,000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels - Révision programme local de l'Habitat (nature 617)</i>	<i>15,000 €</i>	<i>92,500 €</i>	<i>92,500 €</i>	<i>200,000 €</i>
Recettes prévisionnelles	15,000 €	92,500 €	92,500 €	200,000 €
<i>dont :</i>				
- Autofinancement	15,000 €	92,500 €	92,500 €	200,000 €

Révision de l'autorisation de programme n° AP2019-04: « Cantepau Demain » - BUDGET GENERAL

L'autorisation de programme est révisée en fonction du programme d'intervention et de la convention pluriannuelle adopté en conseil communautaire le 2 juillet 2019. Le montant est porté à 8 144,445 K€ avec des recettes prévisionnelles (subventions et FCTVA) de 4 272,756 K€ soit une participation nette de l'agglomération de 3 871,689 K€. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

	Autorisation de programme			Répartition des crédits de paiements = (3)							
	AP Initiale (1)	Révision (2)	AP après révision (3) =(1)+(2)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total CP
Dépenses Cantepau Demain (opération 00 2019004)	1,897,780.00 €	6,246,665.00 €	8,144,445.00 €	6,480 €	271,061 €	2,057,703 €	926,992 €	3,017,908 €	1,693,238 €	171,063 €	8,144,445 €
Recettes prévisionnelles				6,480 €	271,061 €	2,057,703 €	926,992 €	3,017,908 €	1,693,238 €	171,063 €	8,144,445 €
dont :											
Subventions					17,208 €	885,250 €	270,128 €	1,219,978 €	494,527 €	49,650 €	2,936,741 €
FCTVA				1,063 €	44,465 €	337,546 €	152,064 €	495,058 €	277,759 €	28,061 €	1,336,015 €
Autofinancement/Emprunt				5,417 €	209,388 €	834,907 €	504,800 €	1,302,872 €	920,952 €	93,352 €	3,871,689 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 janvier 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de créer deux nouvelles autorisations de programme au budget primitif 2020 du budget général :

- Mise en œuvre du plan paysage : 219 000 € ;
- Aide communautaire pour financer les audits énergétiques dans le cadre du plan climat air énergie territorial : 180 000 € ;

DÉCIDE de créer trois nouvelles autorisations d'engagement au budget primitif 2020 du budget général :

- Partenariat triennal habitat info conseil ménage : 15 000 € ;
- Actions autour de l'opération Cantepau demain (histoire et mémoire du quartier et participation à la co-construction du projet) : 120 000 € ;
- La révision du programme local de l'Habitat : 200 000 €.

DÉCIDE de réviser l'autorisation de programme pour le projet Cantepau demain cofinancé par l'ANRU suite à l'adoption du programme d'intervention et de la convention pluriannuelle en conseil communautaire le 2 juillet 2019. Le montant de cette autorisation de programme après révision sera de 8 144 445 € TTC.

DÉCIDE d'inscrire les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif, conformément aux tableaux ci-dessous :

Autorisation de programme n° AP2020-01 : « Plan paysage » - BUDGET GENERAL

Exercice	2020	2021	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	126,000 €	93,000 €	219,000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i>			
- Opération Plan paysage (002020004)	126,000 €	93,000 €	219,000 €
Recettes prévisionnelles	126,000 €	93,000 €	219,000 €
<i>dont :</i>			
- FCTVA	20,669 €	15,256 €	35,925 €
- Autofinancement et emprunt	105,331 €	77,744 €	183,075 €

Autorisation de programme N° AP2020-02 : « Audits énergétiques – PCAET » - BUDGET GENERAL

Exercice	2020	2021	2022	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	60,000 €	60,000 €	60,000 €	180,000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i>				
- Opération audits énergétiques - PCAET (002020005)	60,000 €	60,000 €	60,000 €	180,000 €
Recettes prévisionnelles	60,000 €	60,000 €	60,000 €	120,000 €
<i>dont :</i>				
- Autofinancement et emprunt	60,000 €	60,000 €	60,000 €	120,000 €

Autorisation d'engagement n° AE00202001 : « Habitat Info conseil ménages » - BUDGET GENERAL

Exercice	2020	2021	2022	Total Autorisation d'engagement
Crédits de paiement prévisionnels	5,000 €	5,000 €	5,000 €	15,000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i>				
- Habitat Info Conseil Ménages (nature 6281)	5,000 €	5,000 €	5,000 €	15,000 €
Recettes prévisionnelles	5,000 €	5,000 €	5,000 €	15,000 €
<i>dont :</i>				
- Autofinancement	5,000 €	5,000 €	5,000 €	15,000 €

Autorisation d'engagement n° AE00202002 : « Cantepau demain » - BUDGET GENERAL

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total Autorisation d'engagement
Crédits de paiement prévisionnels	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	120,000 €
crédits de paiements prévisionnels - Cantepau Demain (nature 6238)	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	120,000 €
Recettes prévisionnelles	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	20,000 €	120,000 €
dont :							
Participation ANRU			20,000 €			15,000 €	35,000 €
Autofinancement	20,000 €	20,000 €		20,000 €	20,000 €	5,000 €	85,000 €

Autorisation d'engagement n° AE00202003 : « Révision programme local de l'habitat » - BUDGET GENERAL

Exercice	2020	2021	2022	Total Autorisation d'engagement
Crédits de paiement prévisionnels	15,000 €	92,500 €	92,500 €	200,000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i> <i>- Révision programme local</i> <i>de l'Habitat (nature 617)</i>	<i>15,000 €</i>	<i>92,500 €</i>	<i>92,500 €</i>	<i>200,000 €</i>
Recettes prévisionnelles	15,000 €	92,500 €	92,500 €	200,000 €
<i>dont :</i>				
<i>- Autofinancement</i>	<i>15,000 €</i>	<i>92,500 €</i>	<i>92,500 €</i>	<i>200,000 €</i>

**Révision de l'autorisation de programme n° AP2019-04: « Cantepau
Demain » - BUDGET GENERAL**

	Autorisation de programme			Répartition des crédits de paiements = (3)							
	AP Initiale (1)	Révision (2)	AP après révision (3) =(1)+(2)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total CP
Dépenses	1,897,780.00 €	6,246,665.00 €	8,144,445.00 €	6,480 €	271,061 €	2,057,703 €	926,992 €	3,017,908 €	1,693,238 €	171,063 €	8,144,445 €
Cantepau Domain (opération 00 2019004)				6,480 €	271,061 €	2,057,703 €	926,992 €	3,017,908 €	1,693,238 €	171,063 €	8,144,445 €
Recettes prévisionnelles				6,480 €	271,061 €	2,057,703 €	926,992 €	3,017,908 €	1,693,238 €	171,063 €	8,144,445 €
dont :											
Subventions					17,208 €	885,250 €	270,128 €	1,219,978 €	494,527 €	49,650 €	2,936,741 €
FCTVA				1,063 €	44,465 €	337,546 €	152,064 €	495,058 €	277,759 €	28,061 €	1,336,015 €
Autofinancement/Emprunt				5,417 €	209,388 €	834,907 €	504,800 €	1,302,872 €	920,952 €	93,352 €	3,871,689 €

Pour extrait conforme,
Fait le 11 février 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL